

COMMUNE DE BASSE-POINTE

CAISSE DES ECOLES

05 96 78 53 83

Dates de paiement des repas au restaurant scolaire

Année scolaire 20 15/ 20 16

MOIS	DATE DE PAIEMENT	Nbre de repas à payer
SEPTEMBRE 20 15	Les 25, 27, 28, et 31 août	17
OCTOBRE 20 15	Les 25, 28 et 29 septembre 20 15	12
NOVEMBRE 20 15	Les 29, 30 octobre et 03 novembre 20 15	16
DECEMBRE 20 15	Les 26, 27 et 30 novembre 20 15	11
JANVIER 20 16	Les 04, 05, 07 et 08 janvier 20 16	16

Les dates de paiement doivent être respectées.

Heures d'ouverture : 7h à 12h30

La caisse est fermée le mercredi

Se munir de monnaie

La caisse ne reçoit pas en dehors de ces dates